

**18 mars 2014 : grève interprofessionnelle et manifestations,  
à l'appel de FO, CGT, FSU, Solidaires.**

## **Pour mettre en échec le pacte de responsabilité !**

La FNEC FP-FO confirme son appel à la grève interprofessionnelle et aux manifestations du mardi 18 mars 2014. Elle a déposé un préavis de grève.

La fédération informe ses sections et syndicats de tous les secteurs d'activité (Education nationale, Enseignement supérieur, Jeunesse et Sports, AFPA, Culture, enseignement privé) qu'au niveau des confédérations et des fédérations de fonctionnaires, des appels communs ont été publiés pour le 18 mars (FO-CGT-FSU-Solidaires). A l'AFPA, FO-CGT-SUD appellent ensemble. Les fédérations FO, CGT, Solidaires, enseignants et territoriaux, ont confirmé leur revendication d'arrêt de la réforme des rythmes scolaires et appellent à la grève le 18 mars. Une intersyndicale des fédérations de l'Education nationale se tient au siège de la CGT le mercredi 5 mars.

La fédération informe que dans de très nombreux départements, des appels communs au niveau des Unions Départementales préparent la mobilisation contre le pacte de responsabilité et la politique de rigueur.

La FNEC FP-FO appelle toutes ses instances et toutes ses structures à tout mettre en œuvre à tous les niveaux, pour organiser la mobilisation massive des salariés dans cette grève interprofessionnelle. En multipliant les réunions d'information syndicale, les assemblées générales de salariés et en réalisant des appels communs liant les revendications particulières au cadre d'ensemble de cette grève.

La fédération invite ses sections et syndicats à déposer les revendications auprès des IA, rectorats, et partout où c'est possible dans l'action commune avec les organisations qui participent à la grève.

- **Pour la fin de la politique d'austérité et pour une politique volontariste de création d'emplois,**
- **Pour l'augmentation immédiate et générale des salaires,**
- **Pour l'arrêt de la privatisation et de la destruction des services publics,**
- **Pour la défense des statuts et des conventions collectives,**
- **Pour la défense de la sécurité sociale et du salaire différé.**

Dans l'Education Nationale, ces revendications signifient l'arrêt immédiat :

- ***des orientations de transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales à travers les Projets Educatifs de Territoires et le décret des rythmes scolaires, ou encore le transfert de l'orientation et de la carte des formations professionnelles aux régions***
- ***des tentatives d'allongement et d'annualisation du temps de travail des personnels et la remise en cause des obligations statutaires de service et la remise en cause des textes réglementaires, notamment le décret de 1950 dans le 2d degré***
- ***des orientations de suppression ou de non création des emplois et postes, notamment à travers la mutualisation des moyens découlant du rapprochement école- collège et la mise en place des conseils communs école-collège***

Montreuil, le 27 février 2014.